

COMITÉ SYNDICAL du 13 janvier 2026
DÉLIBÉRATION D2026_01 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Nombre de membres	Votes	Date de la convocation : 06 janvier 2026
En exercice 27	Pour 18	Secrétaire de séance : Monsieur ROCHUT
Présents 14	Contre 0	
Pouvoirs 04	Abstention 0	

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération **D2025_41** du 10 décembre 2025 relative aux orientations budgétaires 2026,

VU la commission des finances du 12 janvier 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2026 du SMIPTOM de Sologne,

CONSIDÉRANT que le budget 2026 a été établi dans l'attente de la transmission des bases par les services fiscaux,

CONSIDÉRANT que le produit attendu sera régularisé à postériori,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'adopter** le budget primitif et les produits attendus du SMIPTOM de Sologne pour l'exercice 2026 comme suit :

• DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	8 721 332,66€
• DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :	2 547 085,53€
• RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	8 721 332,66€
• RECETTES D'INVESTISSEMENT :	2 547 085,53€

- **De proposer** aux communautés de communes le taux de Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères à 13,30%. Le produit attendu des communautés de communes est réparti comme suit :

COMMUNES	HABITANTS	BASE TÉOM	TAUX PROPOSÉ	PRODUIT DEMANDÉ
CC CŒUR DE SOLOGNE	11 829	11 031 686	13,30	1 467 214.24
CC SOLOGNE DES RIVIERES	11 362	12 238 856	13,30	1 627 767.85
CC SOLOGNE DES ETANGS Produit 2025 attendu pour régularisation	4 720	4 247 204	13,30	564 878.13 23 891.85
CC PORTES DE SOLOGNE	16 528	16 788 634	13,30	2 232 888.32
LOREUX	249	270 458	13,30	35 970.91
TOTAL	44 688	44 576 838	13,30	5 952 611,30

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télerecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU

